BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 2195

79 – DEUX-SÈVRES

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NIORT

Ventes et cessions

328 566 708 RCS Niort.
BIOSEVRES.
Forme : Société d'exercice libéral à responsabilité limitée.
Capital : 327612.94 EUR.
Adresse : 48, Boulevard du Guedeau, 79300 Bressuire.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION MEDILAB GROUP Société d'exercice libéral à responsabilité limitée Au capital de : 1 617 000,00 EUR Siège social 4 Avenue de Paris 79000 Niort N° RCS 422 094 870 RCS Niort, est société absorbante BIOSEVRES Société d'exercice libéral à responsabilité limitée Au capital de : 327 612,94 EUR Siège social 48 Boulevard du Guedeau 79300 Bressuire N° RCS 328 566 708 RCS Niort, est société absorbée Actif : 5 901 474,00 EUR Passif : 840 238,00 EUR Actif net apporté : 5 061 236,00 EUR Rapport d'échange des droits sociaux : La valorisation des sociétés absorbante et absorbée a été arrêté conventionnellement entre les Parties ainsi qu'il suit : - Valorisation de la Société Absorbante : 12.853.500 € - Valorisation de la Société Absorbée : 5.061.236 € Les parts sociales nouvelles créées au titre de l'augmentation du capital social de la Société Absorbante seront attribuées aux associés de la Société Absorbée suivant le rapport d'échange arrêté en tenant compte des valorisations respectives de chaque société partie à l'opération de fusion, savoir : Valorisation de la Société Absorbée = 5.061.236 € = 0,393763217 Valorisation de la Société Absorbante = 12.853.500 € En conséquence, il faudra créer, au titre de l'augmentation de capital de la Société Absorbante : 924 parts sociales x 0,393763217= 363 parts sociales Le capital social de la Société Absorbante sera augmenté de € 635.250 par création de 363 parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de 1.750 € chacune, attribuées comme mentionné dans le tableau Montant prévu de la prime de fusion : La différence entre la valeur nette des biens et droits apportés (soit € 5.061.236) la valeur nominale des parts sociales qui seront créées par la Société Absorbante au titre de l'augmentation du capital susvisée (€ 635.250) est égale à € 4.425.986 et constituera une prime de fusion qui sera inscrite au passif du bilan de la Société Absorbante et sur laquelle porteront les droits de tous les associés anciens et nouveaux de la société. Date du projet : 27/10/2025 Date et lieu de dépôt : Date de dépôt : 28/10/2025, lieu de dépôt : Greffe du Tribunal de Commerce de Niort au nom de la société BIOSEVRES et au nom de la société MEDILAB GROUP.